

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

- En exercice : 25
- Présents : 19
- Représentés : 05
- Votants : 24

Le quatorze octobre deux mille vingt-cinq, à vingt heures les membres du conseil municipal de la Commune de BOIVRE-LA-VALLÉE, se sont réunis salle de la Boivre, sous la présidence de Madame Dany DUBERNARD, Maire.

Présents : DUBERNARD Dany, AUDEBERT Marie-Hélène, TEXIER Claude, MARTIN Françoise, DUFOUR Stéphane, GAILLARD Maryvonne, BREUZIN Thierry, ROULEAU Chantale, HENOCQ David, COMBES Christian, ROBIN GERVAIS Martine, AYRAULT Michel, RAFFENAUD Joëlle, BILLY Gilles, BASTARD Michelle, BAYART Isabelle, PIERRE EUGENE Fabienne, PARIS Sophie, SUHARD Benjamin.

Absents représentés : BENOIST Brigitte qui a donné procuration à TEXIER Claude, PREMAUD Jean-Michel qui a donné procuration à HENOCQ David, ANDRE Éric qui a donné procuration à AUDEBERT Marie-Hélène, MESRINE Anthony qui a donné procuration à DUBERNARD Dany, SELLAM Anna qui a donné procuration à ROULEAU Chantale.

Absente excusée : CARTAUX Christelle

Secrétaire de séance : AUDEBERT Marie-Hélène

DELIBERATION N°05-10-2025 – Environnement – Avis sur la consultation relative au projet éolien « Parc Eolien de La Chapelle » sur la commune de Boivre-la-Vallée

Madame le Maire rappelle qu'une consultation du public est actuellement en cours du 8 septembre au 8 décembre 2025 concernant le projet éolien « Parc Eolien de la Chapelle » sur le territoire de Boivre-la-Vallée.

Ce parc éolien porté par la SAS PARC EOLIEN DE LA CHAPELLE se compose de 2 éoliennes de 160m en bout de pale et d'un poste de livraison. La puissance unitaire des éoliennes est comprise entre 3,78 et 4,2 MW, permettant la production d'environ 26 GWh par an, soit l'équivalent de la consommation de 10 400 personnes.

AR Prefecture

086-200082766-20251014-05102025-DE
Reçu le 21/10/2025

Les transformateurs sont intégrés dans les mâts et des câbles souterrains achemineront l'électricité produite vers le poste de livraison.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce projet dès l'ouverture de la consultation.

Celui-ci, après en avoir délibéré par 23 voix pour et une abstention émet un avis défavorable au projet éolien précité pour les raisons suivantes :

- La présence d'espèces protégées sur le territoire, telles que le busard saint-martin et le héron cendré, pour lesquelles le fonctionnement des éoliennes peut s'avérer mortel notamment lorsque celles-ci sont situées à proximité de lieux de nidification,
- La protection du patrimoine de Boivre-la-Vallée et notamment du Château de Montreuil-Bonnin, classé monument historique, pour lequel l'installation de nouvelles éoliennes détériorerait le panorama visuel déjà encombré par d'autres,
- Aucune proposition de compensation prévue pour la commune à ce jour, au vu des inconvénients générés,
- La saturation du territoire au plan visuel (de jour comme de nuit),
- La dégradation des paysages,
- La dépréciation immobilière,
- La contribution déjà notable de Boivre La Vallée au développement des énergies renouvelables sur la communauté de communes du haut Poitou et même à l'échelle plus vaste du territoire national. D'ailleurs, à ce jour plus 91% (chiffres 2023) de la production éolienne de la région Nouvelle-Aquitaine se trouve dans les 4 départements de l'Ex-région Poitou-Charentes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

Et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Mme Dany DUBERNARD



La secrétaire de séance,
Mme Marie-Hélène AUDEBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. H. Audebert", written over a horizontal line.

AR Prefecture

086-200082766-20251014-05102025-DE
Reçu le 21/10/2025